

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-07-15 - 6.03	
Point de l'ordre du jour	6.03	
Objet	Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification D - Alimentation de l'article 3/810/615242/99001)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
3/810/615242/99001	Frais divers de fonctionnement (Kultur am Klouschtergaart"	+7.000,00

Considérant que l'alimentation de l'article permet de procéder au règlement des dépenses dans le cadre de l'événement « Kultur am Klouschtergaart », et constatant que le crédit initialement alloué s'avère insuffisant pour couvrir l'intégralité des frais, en raison d'une augmentation des prix par rapport à l'année précédente ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 416.171,90 euros (tenant compte du résultat provisoire du compte clôturé de l'exercice 2023) ;

Vu le budget de l'exercice 2024 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 16 janvier 2024 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2024
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	3/810/615242/99001
Modification	+ 7.000,00
Crédit budgétaire	70.000,00
Crédit nouveau	77.000,00

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 416.171,90 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2024 en cours, le solde de la modification s'élevant à +7.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 409.171,90 euros.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 15 juillet 2024

Référence

CC.2024-07-15 - 6.03

Point

6.03

Objet

Budget 2024 - Modification budgétaire (Modification D - Alimentation de l'article 3/810/615242/99001)



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 23 juillet 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,